



Commune de Sigy le Châtel Compte rendu de la séance du 6 juin 2025

Le Conseil Municipal s'est réuni le vendredi six juin deux mil vingt-cinq, à 20 heures 00, sous la présidence d'Alain DOUARD, Maire.

Présents : Alain DOUARD, Nicole RAPHANEL, Jean-Noël GONNEAUD, Franck SPIELMANN, Michel DUPONCHEL et Denis FRATER

Représentés : Dominique DARNAND donne pouvoir à Jean-Noël GONNEAUD, Jacques BEAUMIER donne pouvoir à Denis FRATER, Delphine SEGUIN donne pouvoir à Alain DOUARD et Emmanuelle FUMET donne pouvoir à Nicole RAPHANEL

Excusé : M. Jean-Pierre ALLUT

Secrétaire de la séance : Denis FRATER

Après avoir approuvé le compte-rendu de la séance du 21 mars 2025, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal passe à l'ordre du jour.

- DECISION MODIFICATIVE N°1 ET DUREE D'AMORTISSEMENT – TRAVAUX SYDESL ECLAIRAGE PUBLIC

Monsieur le maire rappelle au conseil les travaux de renouvellement de l'éclairage public vétuste au bourg et la création d'un nouvel éclairage public sur la place du Pontot.

Il indique que ces travaux doivent être amortis.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote une décision modificative au budget principal de 1 208.49 € (aux comptes 681 et 28041412) pour réaliser les écritures comptables et décide d'adopter une durée d'amortissement de 5 ans.

- REALISATION DE TRAVAUX DE RECENTRAGE PSSA AU HAMEAU DE HAUTECOUR PAR LE SYDESL

Monsieur le Maire expose aux conseillers les travaux de recentrage PSSA au hameau de Hautecour qui seront réalisés par le SYDESL.

Il présente également le détail estimatif global des travaux qui se présente comme suit :

| | Total TTC | Total HT | Montant éligible HT | Participation SYDESL | Contribution de la commune |
|-----------------------------------|--------------|-------------|---------------------|----------------------|----------------------------|
| Etudes | 5 400.00€ | 4 500.00 € | 4 500.00 € | 4 500.00 € | - |
| Travaux Réseau Electrification | 78 000.00 € | 65 000.00 € | 65 000.00 € | 65 000.00 € | - |
| Travaux Eclairage Public | 14 436.77 € | 12 030.64 € | 12 030.64 € | 9 750.00 € | 2 280.64 € |
| Travaux GC Télécom | 9 438.14 € | 7 865.12 € | 7 865.12 € | 3 932.56 € | 5 505.58 € |
| Total des travaux | 107 274.91 € | 89 395.76 € | | 83 182.56 € | 7 786.22 € |

Il informe que la commune adhère au principe de mutualisation du produit de la redevance d'occupation du domaine public par les réseaux et ouvrage de télécommunication et qu'elle est à jour de ses versements. A ce titre, la commune peut solliciter un étalement de la contribution communale concernant les travaux GC télécom.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré accepte ces travaux de recentrage et sollicite l'étalement sur 3 ans de la contribution communale concernant les travaux GC télécom,

- CLASSEMENT DE CHEMINS EN VOIRIE COMMUNALE ET MISE A JOUR DE LA LONGUEUR DE VOIRIE

Le Maire rend compte au conseil des travaux de recensement de la voirie communale réalisés par la société GEOPTIS.

Il explique que les caractéristiques de certains chemins ruraux et chemin d'exploitation de la commune sont devenus, de par leur niveau d'entretien et leur utilisation, assimilables à de la voirie communale d'utilité publique.

C'est pourquoi, il propose de classer certains chemins de la commune en voirie communale à savoir :

- Chemin des Grandes Terres dans sa partie actuellement en chemin rural pour 925 ML
- Chemin d'Hautre-Cour pour 726 ML
- Chemin de Bourbon pour 158 ML
- Chemin du roi pour 651 ML
- Chemin de Busseret pour 885 ML
- Chemin de la Garenne pour 176 ML
- Chemin des Brosses pour 1139 ML
- Chemin du Monteux pour 460 ML
- Chemin des Jonquilles pour 595 ML
- Chemin des Essarts pour 344 ML
- Chemin du Champ de l'Etang pour 563 ML

Le conseil, après débat, accepte cette proposition de classement. A la suite de cette modification, une mise à jour du tableau de classement de la voirie sera effectuée et transmise au service du cadastre.

- INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- En ce qui concerne l'entretien du chemin piétonnier au Gué Gallet, la mairie prendra contact avec la DRI.
- Il a été constaté un problème de débordement d'un regard dans le bas de la rue de Bourbon. Une séparation des eaux usées et des eaux pluviales est envisagée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h10.

Le Maire,
Alain DOUARD